

COMMUNE DE MONTAGNAC – MONTPEZAT

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2017**

Conseillers présents : Mme Martine GRECO -

MM. Francis GRAÏ - François GRECO – Serge VASELLI – Antoine PES -

Conseillers absents : MM. Lionel VOGEL – Bernard BATIFOULIER – Arnel AÏTA -

Absents représentés : M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE, donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : M. Serge VASELLI –

Début de séance : 11 h 00

Fin de séance : 11 h 15

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 23 novembre 2017, le conseil municipal, conformément à la loi, délibèrera quel que soit le nombre de membres présents.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de retirer une délibération de l'ordre du jour. Il s'agit de la 4^{ème} délibération concernant l'avenant N°01 pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité. En effet, cet avenant peut très bien être intégré dans le cadre de la 3^{ème} question à l'ordre du jour : changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présents, prennent la décision de retirer cette question de l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal.

DELIBERATIONS

2017/45 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation relevant du service d'animation et de la catégorie C, à temps complet ;

2017/46 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL « JEUNES » DU RPI ALLEMAGNE EN PROVENCE / MONTAGNAC – MONTPEZAT (CMJ - RPI)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur du CMJ – RPI Allemagne en Provence / Montagnac – Montpezat, établi sur proposition de la Directrice du Centre de Loisirs « La Rabassière » tel que présenté par Monsieur le Maire ;

2017/47 CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants ;

2017/48 RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

2017/49 CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention portant sur le financement du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

2017/50 CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

2017/51 CONTRAT « NATURA 2000 » - BOIS SENESCENT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de conserver les bois sénescents à Montpezat (parcelle 131 B 13), tel que présenté par le Parc Naturel Régional du Verdon, par l'intermédiaire d'un contrat « Natura 2000 », le coût total de l'opération, le plan de financement et sollicite auprès des services de l'Etat et de l'Europe l'attribution d'une subvention afin d'aider la commune à remplir cette mission ;

2017/52 BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°02

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au virement de crédits supplémentaires de 37 500 € du compte 022 : dépenses imprévues, aux comptes 64131 : Rémunérations et aux opérations d'investissements 100 (nouveau réfectoire) et 107 (voirie communale) ;

2017/53 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF AU TITRE DE L'ANNEE 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif au titre de l'année 2016, tel qu'établi par DLVA ;

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**N'ayant pas de communications ou d'informations diverses à transmettre,
Monsieur le Maire clôture la séance à 11 h 15 .**

à MONTAGNAC – MONTPEZAT, le 28 novembre 2017

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Serge VASELLI**

